

D 53 BRESIL: A PROPOS DE LA GREVE DE LA FAIM DES PRISONNIERS POLITIQUES -  
COMMUNIQUE DE L'ARCHEVEQUE, DES EVEQUES AUXILIAIRES ET DU  
CONSEIL PRESBYTERAL DU DIOCESE DE SAO PAULO.

A l'heure où vingt-six prisonniers de la Maison d'Arrêt de cette capitale et six autres du Pénitencier de Presidente Wenceslau poursuivent une grève de la faim qui dure depuis plusieurs semaines, nous estimons de notre devoir de donner quelques éclaircissements au peuple de Dieu:

1) L'Eglise de São Paulo a réaffirmé, de façon claire et répétée, et réaffirme les postulats de base de la justice et du respect dû à la personne humaine des prisonniers; elle condamne la torture, la morosité dans le déroulement des procès, ainsi que tout acte arbitraire dans le traitement infligé aux prisonniers.

2) Dans le cas spécifique de l'actuelle grève de la faim, nous n'avons épargné aucun effort ni laissé de côté aucun moyen en vue d'aboutir à une solution juste et humanitaire au problème posé. C'est dans ce sens, uniquement et éminemment pastoral, que nous avons multiplié les contacts avec les autorités et les prisonniers.

3) Le diocèse comprend et fait siennes l'angoisse, les nécessités et les aspirations, quand elles sont légitimes, des prisonniers engagés dans une telle attitude extrême. En aucune manière, cependant, le diocèse n'a donné son appui à des grèves de la faim, car il les estime inacceptables du point de vue de l'Evangile et de la morale catholique. La pratique du jeûne est bien différente; dans des circonstances particulières et avec des objectifs divers, des chrétiens et des non-chrétiens y ont eu recours; un jeûne, interrompu et recommencé, quand la raison et la prudence le recommandent.

4) Nous recommandons aux curés et aux communautés religieuses de continuer à soutenir chez les fidèles des attitudes et des mouvements de vraie prière et de jeûne, afin que nous obtenions de Dieu la paix pour tous ceux qui purgent leur peine dans nos prisons.

São Paulo, le 8 juillet 1972

TRADUCTION ET DIFFUSION	dial
-------------------------------	------